



Envoyé en préfecture le 10/04/2026

Reçu en préfecture le 10/04/2026

Publié le

ID : 011-211101753-20260409-DE\_2026\_006-DE



DEPARTEMENT DE L'AUDE

REPUBLIQUE FRANCAISE  
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

N° 2026/06

ARRONDISSEMENT DE CARCASSONNE

**COMMUNE D'ISSEL**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DOMAINE : 5**

« Institutions & vie politique»

Séance du Conseil Municipal du 09 avril 2026 à 20h30

Le Conseil Municipal de la commune d'ISSEL, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Henri POISSON, Maire,

**SOUS-DOMAINE : 5.7**

« Intercommunalité»

Présents : Myriam MECHRAOUI, Frédéric DAUVIN, Armelle DE RIVOYRE, Pierre DELPERIE, Régine SEJALON, Thierry ALIBEU, Catherine COURSIERES, Denis DUPUY, Martine BETOURNE

**Formant la majorité des membres en exercice.**

Absent : Christophe BRUNEL (pouvoir à Henri POISSON)

**OBJET :**

Désignation des délégués au SYADEN

Secrétaire : Régine SEJALON

Le nombre de conseillers Municipaux en service est de : 11

M. le Maire rappelle à l'Assemblée Municipale que la Commune adhère au SYADEN (Syndicat Audois d'Energies) pour ses compétences en matière d'électrification.

Suite à l'élection des nouveaux membres du Conseil Municipal en date du 15 mars 2026, M. le Maire demande la désignation des membres du Conseil qui représenteront la commune auprès du SYADEN.

CONVOCATION C.M. EN DATE DU : 03/04/2026

Où l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, :

**Le CONSEIL MUNICIPAL DESIGNNE**

**Membre Titulaire : DAUVIN Frédéric**

**Membre Suppléant : BRUNEL Christophe**

AFFICHAGE EN DATE DU : 10/04/2026

pour représenter la commune au SYADEN.

PUBLICATION DE LA PRESENTE EN DATE DU : 10/04/2026

**ADOpte À L'UNANIMITE ;**

VOTE CONTRE : 0.....

S'ABSTIENNENT ou S'ABSTIENT : 0.....

CERTIFIEE EXECUTOIRE PAR RECEPTION PREFECTURE LE :

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont, les membres présents, signé au registre.

PAR PUBLICATION

La convocation du C.M. et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux

LE :

Articles L.2221-7 et L.2121-7 du C.G.C.T.

A ISSEL, le 09 avril 2026

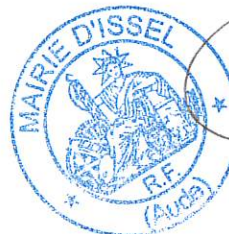
Le secrétaire de séance

Régine SEJALON

PAR DELEGATION

LE : .....

(signature)



Le Maire, Henri POISSON